



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2005/3
14 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Neuvième session, mai 2005

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire

**GROUPE DE TRAVAIL DES PRATIQUES JURIDIQUES
ET COMMERCIALES INTERNATIONALES**

DOCUMENT SOUMIS POUR INFORMATION ET PRISE DE DÉCISIONS

Note du secrétariat

Le présent document expose les réalisations les plus importantes du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5) en 2004, et donne un aperçu des activités envisagées pour 2005-2007. Le Groupe de travail ne s'étant pas réuni en 2004, aucun rapport n'est soumis à l'approbation du Comité. Ce dernier est invité à approuver la demande du Groupe de travail de proroger pour une nouvelle période de deux ans le mandat de son Alliance pour les partenariats public-privé (Alliance PPP) (voir annexe).

On trouvera des renseignements supplémentaires sur le Groupe de travail à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/ie/wp5>.

1. Cadre général

Le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales élabore des principes directeurs, des règles et des normes concernant les nouvelles pratiques juridiques et commerciales et entreprend des programmes d'assistance technique aux fins de leur mise en œuvre, dans le contexte du rôle joué par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise au regard du commerce international (faciliter et renforcer l'intégration des États membres de la CEE, en particulier des pays en transition, dans l'économie européenne et l'économie mondiale, et prévenir la mise en place de nouveaux obstacles au commerce dans la région).

Il s'emploie essentiellement à:

- Aider les gouvernements à adopter de nouvelles pratiques commerciales et juridiques par le biais de ses sous-groupes spécialisés, à savoir l'Alliance PPP, le Groupe consultatif de la propriété intellectuelle et le Groupe consultatif de l'immobilier (GCI), qui sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires et ont pour but d'entreprendre des activités de renforcement des capacités dans les pays en transition;
- Collaborer avec le secteur privé dans le cadre de ces activités, en l'encourageant à jouer un plus grand rôle dans la création de marchés immobiliers viables, dans le développement des infrastructures et dans la promotion de l'innovation dans la région de la CEE, en particulier dans les pays en transition;
- Orienter son action dans les domaines commercial et juridique, de manière à contribuer directement à la réalisation des objectifs définis par l'Organisation des Nations Unies dans la Déclaration du Millénaire, notamment faire en sorte que les groupes socialement et économiquement défavorisés aient plus facilement accès à la propriété; recenser les nouvelles institutions et pratiques qui peuvent favoriser l'autonomisation des pauvres et des personnes défavorisées, notamment les femmes; et lever les obstacles au développement du secteur privé ainsi que les réglementations inutiles en la matière;
- Collaborer davantage avec d'autres groupes de travail et organes du système des Nations Unies et entreprendre des activités conjointes avec d'autres institutions internationales dans la région de la CEE afin d'éviter les chevauchements d'efforts.

2. Réalisations en 2004

Depuis la dernière réunion du Comité, le Groupe de travail:

- A obtenu l'accord de la réunion de coordination du troisième Forum du Groupe consultatif de l'immobilier sur le thème «Des ressources foncières au service du développement» (Rome, 13 et 14 décembre 2004) pour le lancement, au titre de la Commission de haut niveau, d'un projet visant à assurer la prise en compte de l'importance des droits de propriété pour la lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'action internationale de développement;

- A recueilli l'appui d'États membres, d'autres commissions économiques régionales de l'ONU, d'organismes des Nations Unies tels que l'ONU-Habitat et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aux fins de la réalisation du programme «Des ressources foncières au service du développement»;
- A mis en place un nouveau service pour faire connaître aux États membres des mécanismes non judiciaires de règlement des différends (par exemple, des mécanismes de règlement à l'amiable des litiges portant sur les biens fonciers, les droits de propriété ou les activités économiques). Cette initiative, dont l'Agence britannique de développement international est à l'origine, vise à régler les problèmes posés par la réforme foncière, la privatisation et la transition dans six pays membres de la Communauté d'États indépendants (Fédération de Russie, Géorgie, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine) et s'accompagne de ressources destinées à financer un poste à plein temps de directeur de programme pour le secrétariat de la CEE et de fonds pour appuyer la contribution de ce dernier à la mise en œuvre de nouvelles pratiques commerciales et juridiques dans les pays en transition;
- A grandement contribué à lever les obstacles aux partenariats privé-public en soulignant l'importance de la bonne gouvernance pour le succès de ces PPP dans le cadre d'une série de réunions, notamment lors d'une conférence sur le rôle joué par les PPP dans la revitalisation des villes organisée conjointement avec l'ONU-Habitat en marge du deuxième Forum urbain mondial (Barcelone, 13 et 14 septembre 2004), et d'un atelier d'experts organisé avec le Conseil canadien des sociétés publiques-privées, en coopération avec le Gouvernement canadien (Toronto, 27 novembre 2004);
- A mobilisé des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour financer ses programmes, par exemple au titre du programme TACIS de l'Union européenne aux fins de la réalisation de projets sur le financement hypothécaire en Fédération de Russie, et auprès de l'organisation italienne Tecnoborsa afin d'appuyer le programme «Des ressources foncières au service du développement» du Groupe consultatif de l'immobilier;
- A continué de fournir des services consultatifs sur mesure et de qualité et a organisé des séminaires de renforcement des capacités visant à améliorer l'application des droits de propriété intellectuelle dans plusieurs pays en 2004, notamment la Conférence sur l'exploitation des droits de propriété intellectuelle à l'ère de l'Internet, les 1^{er} et 2 avril 2004, à Varsovie, et le Séminaire régional sur le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans la croissance économique, en septembre 2004, à Zagreb, sous l'égide du Ministère croate de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat.

3. Aperçu général des objectifs et enjeux pour l'exercice 2005-2008

Étant donné qu'il est parvenu à faire mieux connaître ses programmes en 2004, le Groupe de travail bénéficiera de plus de ressources extrabudgétaires pour s'acquitter de son mandat en 2005-2008. Par exemple, des activités entreprises sous les auspices de l'Alliance PPP seront financées par le Compte de l'ONU pour le développement durant l'exercice biennal 2006-2008.

Programme «Des ressources foncières au service du développement» et projet de création d'une commission de haut niveau sur le renforcement des droits juridiques des pauvres

Le Groupe consultatif de l'immobilier (GCI) appuiera la création d'une commission de haut niveau de l'ONU et contribuera directement aux travaux de ses divers groupes de travail spécialisés. Le GCI s'attachera en particulier à démontrer, sur la base de données factuelles, l'utilité des mécanismes de règlement des différends mentionnés plus haut, voire d'autres systèmes encore et, ainsi, l'efficacité des travaux de la Commission de haut niveau sur le renforcement des droits juridiques des pauvres. Pour être plus précis, il s'agira de faire connaître les résultats positifs de l'expérimentation de mécanismes non judiciaires de règlement des différends dans la région de la CEI, notamment de systèmes de médiation; d'organiser deux ateliers régionaux pour échanger des conseils techniques et des informations sur les meilleures pratiques en ce qui concerne le règlement des litiges portant sur les biens fonciers, les droits de propriété ou les activités économiques; d'élaborer des principes directeurs, de fournir des guides et d'organiser des stages de formation à l'intention des gouvernements sur la création de mécanismes d'arbitrage et de médiation hors du cadre judiciaire, et d'organiser des visites d'étude dans les pays qui envisagent d'adopter de tels mécanismes.

Partenariats public-privé pour le développement durable

L'Alliance PPP continuera à lever les obstacles techniques, financiers et juridiques qui s'opposent aux PPP en faisant la promotion des valeurs sociales et autres qu'ils véhiculent et en palliant l'incapacité dans laquelle se trouvent les gouvernements d'entreprendre, de gérer et de financer des projets par le biais de programmes de renforcement des capacités et de formation des fonctionnaires. En outre, un projet de renforcement des capacités aux fins de la création des PPP pour le développement durable, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, sera entrepris en 2006-2008, en coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Il s'agira de tirer parti de l'expérience acquise afin que les pays qui adoptent des stratégies PPP puissent éviter certaines erreurs et s'inspirer des pratiques qui ont donné des bons résultats. L'Alliance PPP adoptera une cyberstratégie pour fournir davantage d'informations sur les PPP et les meilleures pratiques et satisfaire ainsi les nombreuses demandes. Il s'agira notamment de créer une base de données sur les prestataires de services et les études de cas intéressant les PPP.

L'Alliance PPP tiendra sa quatrième réunion à Londres le 25 octobre 2005, sous l'égide du Département britannique du commerce et de l'industrie. Elle y présentera les meilleurs projets de PPP, examinera les projets lancés en coopération avec la Fédération de Russie et d'autres pays et recensera les programmes et la documentation en matière de renforcement des capacités qui peuvent être utiles aux fins du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

Application des droits de propriété intellectuelle

Le Groupe consultatif de la propriété intellectuelle développera ses activités consacrées aux aspects de la propriété intellectuelle et de l'évaluation des biens intellectuels qui ont trait au développement économique. Dans le cadre de ses activités relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle et au renforcement des capacités, le Groupe renforcera sa collaboration avec des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Prochaine session du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales

Le Groupe de travail tiendra sa prochaine session en coopération avec la CNUDCI sur le thème de la médiation en tant que mode non judiciaire de règlement des différends permettant d'autonomiser les personnes économiquement et socialement défavorisées, notamment les femmes. Les secrétariats des deux organes examinent actuellement la question des dates pour cette session.

Cyberstratégie

Le Groupe de travail exploitera mieux son site Web pour faire connaître ses réalisations et activités et fournir aux parties intéressées des informations sur les normes et les règles (voir la cyberstratégie destinée à fournir des informations sur les projets et les politiques PPP dans un but pédagogique et à faire partager l'expérience des gouvernements qui ont élaboré des stratégies de PPP efficaces). D'une manière générale, les trois sous-groupes du Groupe de travail s'attacheront à mieux utiliser Internet et à établir des liens vers d'autres organes qui entreprennent des activités connexes.

Coopération intersectorielle au sein de la CEE et renforcement de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

Dans la perspective de sa contribution aux travaux de la Commission de haut niveau, il importe que le Groupe de travail améliore sa coopération intersectorielle avec divers organes subsidiaires principaux et d'autres organes subsidiaires de la CEE et noue une collaboration plus étroite avec d'autres organismes des Nations Unies tels que la FAO, l'ONU-Habitat et l'OIT. Le Président du Groupe de travail a entamé des consultations avec le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers du Comité des établissements humains afin que les deux groupes de travail appuient ensemble les travaux de la Commission de haut niveau qu'il est proposé de créer et présentent aux organes extérieurs un programme commun en ce qui concerne les questions relatives aux droits de propriété et droits fonciers.

4. Décisions à prendre par le Comité

À ce jour, le secrétariat du Groupe de travail est assuré par un administrateur de rang supérieur et à tiers temps par un agent des services généraux. Un administrateur hors classe employé à plein temps et deux assistants seront affectés au programme «Des ressources foncières au service du développement». Un responsable de programme assurera le service du Groupe

consultatif de la propriété intellectuelle. L'Alliance PPP ne dispose en revanche d'aucun personnel d'appui. En conséquence, le Comité souhaitera peut-être tenir compte de l'importance des PPP dans le programme de travail du Groupe de travail et de la CEE en général, et étudier comment l'Alliance peut faire face à la demande croissante de services émanant des États membres.

Le Comité est également invité à approuver la demande du Groupe de travail de proroger pour une nouvelle période de deux ans le mandat de son Alliance pour les partenariats public-privé (voir annexe).

Le Comité est prié d'approuver les objectifs et les grandes orientations du Groupe de travail pour 2005-2008.

Annexe

Prorogation de mandat

Note du secrétariat: Conformément au règlement intérieur du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, le mandat des sous-groupes des organes subsidiaires est, si leurs travaux l'exigent, prorogé par le Comité tous les deux ans. Par la présente note, il est demandé de proroger le mandat de l'Alliance pour les partenariats public-privé (Alliance PPP), sous-groupe du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5).

Cadre général et mandat

Créée en 2001, l'Alliance PPP fait suite aux travaux du Groupe CET (Construction-exploitation-transfert) qui avait été établi en 1996 dans le but d'élaborer des principes directeurs sur les moyens d'attirer des fonds privés pour le financement des infrastructures. Le Groupe CET était le premier organe composé d'experts provenant tant du secteur public que du secteur privé habilité par le Comité à fournir, selon les besoins, des services aux États membres. Aux fins de l'élaboration des principes directeurs, le Groupe avait tenu des consultations avec plusieurs États membres, dont la Hongrie, la Croatie et la Bulgarie. Une fois achevée la mise au point des principes directeurs, l'Alliance PPP a été créée pour regrouper plusieurs nouveaux membres, en particulier ceux issus des cellules PPP mises en place dans un certain nombre de pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Italie et la République tchèque. Dans ce dernier pays, le Groupe CET avait participé à la mise en place de la cellule PPP.

L'Alliance a un double mandat:

- Renforcer la capacité des gouvernements de mettre en œuvre des PPP fructueux, notamment en améliorant le cadre juridique et en créant des cellules PPP;
- Promouvoir les principes du développement durable, à savoir la transparence, la bonne gouvernance, la responsabilisation, le développement social et la réduction de la pauvreté, dans le cadre des PPP.

Activités en 2004

En 2004, l'Alliance PPP a organisé deux manifestations:

Premièrement, elle a tenu sa troisième réunion dans le cadre du deuxième Forum urbain mondial de l'ONU-Habitat, à Barcelone (Espagne), les 13 et 14 septembre 2004.

Les 13 et 14 septembre 2004, dans le cadre du deuxième Forum urbain mondial, l'Alliance PPP a organisé une conférence sur le rôle des PPP dans le développement durable des villes. Plus d'une centaine de personnes originaires de plus de 30 pays y ont participé. En s'appuyant sur plusieurs études de cas, les participants ont étudié comment les PPP avaient contribué à redynamiser des villes au Royaume-Uni, en Pologne, au Maroc et en Espagne et en ont tiré des leçons pour d'autres villes qui souhaitaient connaître le même succès. Ils ont

également examiné les principes directeurs de l'Alliance concernant la bonne gouvernance dans le cadre des PPP.

Deuxièmement, en coopération avec le Gouvernement canadien, l'Alliance PPP a organisé, à Toronto, le 24 novembre 2004, des consultations sur les PPP avec des représentants d'entreprises canadiennes.

Les consultations avaient pour objectif de permettre à l'Alliance de se familiariser avec l'expérience du Canada dans le domaine des PPP et d'en tirer des conclusions aux fins de l'élaboration des principes directeurs sur la bonne gouvernance. Les experts canadiens ont formulé des observations sur le projet de principes directeurs. Plusieurs grands investisseurs institutionnels canadiens ont participé aux consultations, à la suite desquelles une réunion a été organisée entre les représentants de l'Alliance PPP, du Gouvernement canadien et du Syndicat canadien de la fonction publique. L'objectif était de recueillir les vues du Syndicat sur les PPP. Le Syndicat a également fourni au secrétariat des documents et d'autres éléments d'information sur le rôle des PPP dans le monde et, en particulier, leurs incidences sur l'emploi.

Des représentants du Gouvernement russe ont présenté un aperçu de la situation de leur pays en ce qui concerne les infrastructures ainsi qu'une analyse des grandes questions relatives au financement des projets d'infrastructure. Ils sont convenus du fait que la Fédération de Russie en était encore au stade pré-PPP et avait besoin de l'aide d'experts pour lever les obstacles au développement de ses infrastructures.

Activités de l'Alliance PPP en 2005

Des représentants de l'Alliance PPP et du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales effectueront une mission auprès du Gouvernement russe à Moscou les 21 et 22 mars 2005. Des représentants du programme TACIS de l'Union européenne, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement participeront à cette mission, qui a pour objet d'examiner des projets de coopération et d'appui concernant les PPP dans ce pays. La mission témoigne de l'importance que le Gouvernement russe accorde au rôle possible des PPP dans la modernisation de ses infrastructures.

L'Alliance PPP tiendra sa quatrième réunion le 25 octobre 2005 à Londres, sous l'égide du Département britannique du commerce et de l'industrie.

Les principes directeurs sur les PPP seront parachevés et présentés pour adoption au Groupe de travail à sa prochaine session.

Raisons pour lesquelles il est demandé de proroger le mandat de l'Alliance PPP

Constatant que les États membres, en particulier les pays en transition, s'intéressent de plus en plus aux PPP en tant que moyen de renouveler leurs infrastructures, que le rôle joué par les PPP dans la stratégie de croissance de l'Union et surtout dans le développement des réseaux de transport et des réseaux énergétiques suscite beaucoup d'intérêt au sein de l'Union européenne et que des ressources ont été allouées au titre du Compte de l'ONU pour le développement à la

Commission économique pour l'Europe, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et à la Commission économique pour l'Afrique afin d'entreprendre un programme de renforcement des capacités dans le domaine des PPP en 2006-2008, le Groupe de travail **demande** au Comité de proroger pour une nouvelle période de deux ans le mandat de l'Alliance PPP.
